COMMUNE DE ST ANDEOL

Procès-Verbal du conseil municipal du 25 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-cinq septembre à 18h, le Conseil Municipal de **ST ANDEOL**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ROBINNE, maire.

- Présents : M. ROBINNE Bruno, Mme FARGETON Dominique, M. DEHON Roland, M. CHAPELLE Claude, Mme VASSELIN Agathe et Mme DUFFY Orianne.
- Absent : M. GEORGERY Tristan

Représentés : 0

Secrétaires de séance : Mme DUFFY Orianne

Monsieur Bruno ROBINNE, ouvre la séance à 18h04, et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2026
2- Vote du conseil municipal et de la population présente pour l'élection de notre sénateur
3- Compte rendu des commissions : cimetière et site internet
4- Décision modificative budget
5- Délibération prêt relais FCTVA
6- Point finances et subventions
7- Information placette
8- Maintien ou non de l'éclairage public dans la nuit sur nos hameaux
9- Point urbanisme
10- Informations diverses

M. Le maire demande si le conseil municipal est d'accord d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération pour l'autorisation des travaux d'enrochement de la Sûre.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA POPULATION PRESENTE POUR L'ELECTION DE NOTRE SENATEUR

Monsieur le Maire présente un document recensant les six listes des candidates aux élections sénatoriales dans la Drôme. Il est procédé, à bulletin secret et sans débat, au vote consultatif des membres du conseil et des habitants présents. Après dépouillement, la liste de Mme Laura MARCHELLI est majoritaire. Le délégué portera ce choix lors de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

3- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS : CIMETIERE ET SITE INTERNET

Commission cimetière *:* Dominique FARGETON présente l'état des lieux du cimetière communal : 45 emplacements, dont 10 concessions vendues et 10 emplacements libres ; 2 sépultures peuvent faire l'objet d'une reprise immédiate.

Elle rappelle le cadre légal : quelle que soit sa taille, la commune doit disposer d'un cimetière comprenant un terrain commun (durée de rotation d'au moins 5 ans), d'un règlement du cimetière et d'un ossuaire affecté par arrêté du maire.

Elle décrit les dispositions possibles pour les communes de moins de 2 000 habitants :

- Création d'un site cinéraire : columbarium, jardin du souvenir. Roland Dehon évoque un jardin du souvenir en forêt.
- Gratuité ou non des concessions, durées limitées ou non de ces concessions. (St Andéol a délibéré il y a quelques années pour ne plus accepter des concessions à perpétuité).
- Règlement. Saint-Andéol ne possède pas expressément de règlement. Un tel règlement devrait pouvoir préciser la gestion du cimetière, son entretien, les végétaux acceptés, la possibilité ou non d'avoir des enterrements écologiques (cercueils biodégradables), la reprise des sépultures anciennes par la commune avec la réalisation d'un ossuaire communal.

Il est proposé qu'un conseil municipal soit exclusivement consacré à ce sujet du cimetière. Peut-être sur les lieux.

Site internet *:* présentation par Orianne Dufy du site internet de la commune, nouvellement mis en ligne à l'adresse : https://www.st-andeol26.fr/. Celui-ci n'est pas complètement terminé, certaines pages sont encore en cours de rédaction, mais le principal est réalisé. Le conseil municipal remercie chaleureusement l'habitant de la commune qui a mis œuvre le site : William Duncan !

4- DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Monsieur le Maire présente le budget et les difficultés qui ont conduit à une situation financière plus tendue que prévu.

À la suite d'un report de subvention d'une année sur l'autre comptabilisé deux fois et d'une erreur d'inscription d'une dépense d'investissement de la STEP de Saint-Andéol en HT plutôt qu'en TTC, le budget doit être modifié.

Alors que nous pensions pouvoir nous passer d'un emprunt relais FCTVA pour la STEP de Saint-Andéol, nous avons demandé un tel emprunt au Crédit Mutuel pour un montant de 45 000 €, remboursable en 2 ans, au taux de 3,85 %. Cet emprunt prendrait la suite de celui contracté pour le FCTVA de Saint-Étienne.

Avec cet emprunt, le budget serait de :

		Budget voté	Budget révisé
FONCTIONNEMENT	Recettes	283 065,81€	291 017,09€
	Dépenses	283 065,81€	291 017,09€
INVESTISSEMENT	Recettes	522 961,06€	529 369,08€ Dont emprunt de 45 000€

	Dépenses	522 235 €	529 369,09 € Dont 279 974 € de travaux d'assainissement ST Andéol Dont 95 000 € de travaux placette Dont 12 000 € de réfection enrochement.

Ce budget intègre l'ensemble des dépenses de la placette ainsi que l'enrochement de la Sûre.

Sont donc reportés à 2027 les travaux des trottoirs de Lallet et les places de parking de Ribière. Le projet de réhabilitation du grenier en logement communal sera poursuivi avec une prévision de travaux en 2028.

Il n'est pas nécessaire de délibérer sur cette décision modificative du budget qui reçoit l'accord du conseil municipal.

Bruno Robinne rappelle les prévisions budgétaires réalisées avec le conseiller aux finances locales qui prévoyait un résultat de clôture plus bas en 2026 que les années passées et à venir du fait des soldes de subventions qui arrivent après les travaux ainsi que des FCTVA qui sont perçues à N+2.

Ces prévisions avaient été faites avec les mêmes projets que ceux budgétisés (sauf la reprise de l'enrochement sur la Sûre), mais le décalage dans l'attribution des subventions conduit à la difficulté actuelle qui sera amortie par l'emprunt. La situation générale reste la même. Un tableau des évolutions budgétaires des années à venir sera réalisé prochainement.

Il est rappelé que les travaux d'assainissement sont intégralement pris en charge par les habitants qui sont raccordés à ce réseau collectif : par la participation financière à l'occasion du branchement et par les abonnements annuels basés sur la consommation d'eau potable.

Evolution des budget passés et simulés pour les années à venir. Tableau réalisé en août 2025 avec le conseiller aux finances locales :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat de clôture	296 490€	210 00€	114 000€	52 817€	109 990€	172 811€
Capacité d'autofinancement	35 000€	48 000€	26 943€	31 247€	10 326€	

Pour mémoire, la baisse de la capacité d'autofinancement de la commune provient des participations financières pour la scolarité des enfants qui sont basées sur le nombre d'enfants scolarisés, et Saint Andéol a davantage d'élèves que Saint Julien.

5- DELIBERATION PRET RELAIS FCTVA

La question de l'urgence de cet emprunt aurait pu se poser, les travaux de la placette (cf ci après) étant décalés à l'année prochaine. Cependant, compte tenu de la hausse des taux et de l'incertitude sur la possibilité d'obtenir un tel prêt dans les années à venir, il paraît préférable de le contracter dès maintenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- POINT FINANCES ET SUBVENTIONS

Concernant les subventions du Département pour les trottoirs de Lallet qui ressortissent au fond « amendes de police » le Département notifiera la subvention fin octobre (40% du montant HT). La signature des marchés avec l'entreprise se fera en 2026, pour une réalisation en 2027.

7- DELIBERATION AUTORISATION TRAVAUX ENROCHEMENT DE LA SURE

Concernant l'enrochement, M. Julien NIVOU, responsable des travaux de rivière au SMRD, a permis de débloquer une situation un peu figée avec la DDT. L'enrochement aura bien lieu dans quelques jours. Les travaux pourraient être pris en charge par le Département sur le volet protection des ouvrages d'art, mais le Département ne finance qu'un projet communal par an. Si le projet ne peut être subventionné en 2026 faute de crédit, la commune conservera la subvention pour la placette prévue pour les années à venir.

Le Conseil municipal approuve le programme, valide le montant des travaux d'un montant de 9 990,73€ TTC et autorise le maire à solliciter les différents financeurs.

8- INFORMATION PLACETTE

Après de nombreuses péripéties, la vente a pu être signée à l'amiable sans avoir à recourir à la procédure d'expropriation qui avait été lancée.

Le conseil municipal se réjouit de cette conclusion

La signature du marché avec l'entreprise Liotard a toutefois dû être reportée du fait des signatures chez le notaires repoussées plusieurs fois. Les travaux ne pourront donc pas commencer début octobre comme prévu : leur démarrage est reporté au début de l'année prochaine. Les subventions restent d'actualité, avec un acompte de subvention versé par le Département cette année.

Il est proposé que la placette porte le nom d'Émile Nal. A voir avec la famille et à rediscuter dans un prochain conseil.

9- MAINTIEN OU NON DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA NUIT SUR NOS HAMEAUX

Monsieur le Maire expose qu'au cours du mandat précédent, le nombre de lampadaires a été réduit de moitié, les lampes remplacées par des LED et un minuteur installé pour baisser la luminosité à certains horaires.

Le Parc naturel régional du Vercors incite à éteindre complètement l'éclairage public afin de préserver le ciel étoilé et de supprimer la pollution lumineuse.

À Ribière, une enquête menée auprès des habitants a conclu à l'extinction totale de tous les lampadaires. Ce qui est fait (une seule lanterne concernée)

Monsieur le Maire propose à Roland DEHON de préparer un point sur les impacts de l'éclairage nocturne sur la faune.

Roland DEHON précise que si l'extinction permet de réduire la facture d'électricité, elle pourrait aussi entraîner un surcoût lié à l'installation d'une horloge supplémentaire.

Ce sujet sera de nouveau débattu lors d'un prochain conseil.

10- POINT URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que deux constructions ont été édifiées il y a quelques années de manière illégale sur la commune, l'une en pleine forêt et l'autre en bord de rivière. Le conseil précédent n'a pas souhaité couvrir ces constructions illégales du fait des risques encourus et a fait une déclaration pour ces habitations.

Depuis le début de la mandature, une nouvelle construction a été découverte en pleine forêt. Monsieur le Maire et Dominique FARGETON ont rencontré son occupant, qui y vit de manière périodique mais souhaite y séjourner de plus en plus. Il y a une dizaine d'années, un feu parti de cette cabane avait nécessité l'intervention, entre autres, des pompiers. À la suite des incendies de cet été, l'inquiétude face à un départ de feu grandit, d'autant plus que l'occupant compte y venir de plus en plus souvent, que la cabane est équipée d'un poêle et qu'elle est entourée de gros tas de bois mort.

Un courrier lui a été adressé pour lui signifier que la commune ne souhaitait pas qu'il y habite. Bien que l'on puisse comprendre les raisons qui le poussent à vouloir vivre ainsi, les dangers nous paraissent trop grands.

Une déclaration sera donc faite pour signaler cette cabane.

Une autre situation est préoccupante : La régularisation difficile d'un abri de jardin transformé sans demande préalable en habitation sur un des hameaux. La réalisation se situe à cheval entre une zone constructible et une zone agricole non constructible. Le service instructeur de la CD a donné un avis défavorable au changement de destination. (contrairement à l'avis initial du maire).

Une des solutions serait de modifier la zone constructible au PLUI en autorisant des habitats légers sur la zone. Ceci à condition que la surface constructible sur la commune reste inchangée, ce qui conduirait à supprimer des terrains constructibles ailleurs.

Des démarches ont été engagées avec la propriétaire. Une rencontre avec le service de la CCD est prévue fin octobre. L'assistance du CAUE pourrait être sollicitée si nécessaire.

11- INFORMATIONS DIVERSES

Claude CHAPELLE demande où en est l'abribus : la fissure n'a pas encore été reprise. Il propose de faire appel à l'artisan qui refait la façade de ses logements pour la combler.

TOUS LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ONT ETE TRAITES, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H50.

COMMUNE DE ST ANDEOL

Signature du Maire, Bruno ROBINNE	Signature du dernier secrétaire de séance Orianne DUFFY